

GUIDE DE L'ETUDIANT MAITRISE UNIVERSITAIRE EN SCIENCES SOCIALES

(MASTER OF ARTS (MA) IN SOCIAL SCIENCES)

PLAN D'ETUDES 2021 POUR L'ANNEE ACADEMIQUE 2023-2024

Les étudiants qui ont débuté le Master en sciences sociales avant le semestre d'automne 2021 sont soumis au plan d'études 2015 faisant l'objet d'un document distinct et disponible sur le site internet de la Faculté SSP.

MASTER À TEMPS PARTIEL: Le cursus d'études d'un étudiant inscrit dans le cadre de la Directive 3.19 de la Direction en matière d'études à temps partiel (50%) pour les maîtrises universitaires est le même que celui d'un étudiant inscrit en maîtrise universitaire à temps plein. Les délais d'études sont cependant aménagés de manière à permettre de réaliser les études en 10 semestres au maximum. Pour le reste, le Règlement d'études du programme s'applique.

Concernant les modalités d'évaluation de chaque enseignement, les étudiants sont priés de se référer pour l'année 2023-2024 au document « Liste des évaluations et de leurs modalités 2023-2024 » qui se trouve sur le site internet à l'adresse : www.unil.ch/ssp/examens.

Formulation

Comme mentionné à l'art. 6 de la Loi du 6 juillet 2004 sur l'Université de Lausanne (LUL), la désignation des fonctions et des titres dans le présent document s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

AVERTISSEMENT

Ce programme d'étude a été réalisé à partir des données du système d'information *SylviaAcad* de l'Université de Lausanne. Sa base de données contient toutes les informations relatives aux enseignements proposés par les différentes facultés ainsi que leurs horaires. Ces données peuvent également être consultées en ligne à l'adresse : https://applicationspub.unil.ch/interpub/noauth/php/Ud/index.php.

Date de génération : 26.06.2023

TABLE DES MATIERES

Présentation de la Maîtrise universitaire (Master) en sciences sociales de l'UNIL	1
Schéma du programme de la Maîtrise universitaire en sciences sociales	2
Informations diverses et pratiques	3
Présentation détaillée du programme de la Maîtrise universitaire en sciences sociales	7
Le tronc commun	7
Les orientations	8
Parcours de vie, Inégalités et Politiques sociales	8
Droits humains, Diversité et Globalisation	11
Culture, Communication et Médias	13
Corps, Médecines, Technologies et Santé	15
Le mémoire de la Maîtrise universitaire en sciences sociales	17
Étapes de l'inscription au mémoire et à la défense	18
Règlement sur la Maîtrise universitaire en sciences sociales	19

MAÎTRISE UNIVERSITAIRE EN SCIENCES SOCIALES (DÈS 2021A) (2021 ->)

Grade:

Maîtrise universitaire en sciences sociales

Description:

La Maîtrise universitaire en sciences sociales est constituée de deux parties :

- 1. Une partie Enseignements qui vaut 90 crédits ECTS. Elle comprend :
- Les enseignements du tronc commun pour 39 crédits ECTS :
 - enseignements obligatoires de théorie et méthodologie
 - séminaire de lecture
 - plan de recherche
 - ateliers pratiques de recherche.
- Les enseignements de l'orientation pour 51 crédits ECTS :
 - enseignements spécifiques
 - enseignements à choix.
- 2. Un Mémoire de maîtrise qui vaut 30 crédits ECTS.

L'étudiant choisit une orientation parmi les suivantes :

- Parcours de vie, Inégalités et Politiques Sociales
- Droits humains, Diversité et Globalisation
- Culture, Communication et Médias
- Corps, Médecines, Technologies et Santé.

Objectifs:

La Maîtrise universitaire en sciences sociales est un cycle de formation en dialogue direct avec la recherche et le monde professionnel. Élaboré de manière interdisciplinaire et construit autour de quatre enjeux majeurs du monde contemporain, ce programme est enrichi par les multiples projets de recherche locaux et internationaux de l'Institut des sciences sociales. A l'issue de la formation, les étudiants sont capables :

- de mettre en oeuvre les savoirs les plus récents dans les domaines de spécialisation tels que la régulation des inégalités sociales, la dynamique des trajectoires personnelle et professionnelle, la distribution des savoirs autour du corps, de la santé et de la médecine, la circulation des discours médiatiques et des produits culturels dans l'espace public ;
- d'élaborer des problématiques propres à leurs domaines de spécialisation en articulant formation en sciences sociales et vie professionnelle ;
- de synthétiser des travaux scientifiques et de réaliser des projets de recherche qui ont un intérêt pour la cité;
- de mobiliser des outils méthodologiques adéquats pour mener à bien leur projet de recherche ;
- de participer, grâce à leurs compétences d'analyse et d'argumentation, à des débats, de collaborer à la rédaction de rapports et d'articles, et d'intervenir dans la presse et les médias.

Perspectives:

Les compétences développées dans le cadre de la Maîtrise universitaire en sciences sociales préparent à l'insertion dans des secteurs très variés, notamment :

- les administrations publiques, nationales et internationales
- les offices de statistiques et les instituts de sondage
- la culture
- les médias
- les organisations non-gouvernementales
- les réseaux associatifs
- le secteur privé
- la recherche et l'enseignement (Universités et Hautes Ecoles).

Plus d'informations sur le site : www.unil.ch/perspectives.

MAITRISE UNIVERSITAIRE EN SCIENCES SOCIALES 120 ECTS

Module Tronc commun 39 crédits ECTS

Théories et méthodes

21 crédits ECTS

Séminaires de lecture

3 crédits ECTS Plan de recherche

3 crédits ECTS Ateliers pratiques de recherche

12 crédits ECTS

Module Orientation 51 ECTS: l'étudiant choisit une orientation parmi les 4

Orientation
«Parcours de vie,
Inégalités et
Politiques
Sociales»

Enseignements spécifiques

27 crédits ECTS

Enseignements à choix

24 crédits ECTS

Orientation «Droits humains, Diversité et Globalisation»

Enseignements spécifiques

27 crédits ECTS

Enseignements à choix

24 crédits ECTS

Orientation
«Culture,
Communication et
Médias»

Enseignements spécifiques

27 crédits ECTS

Enseignements à choix

24 crédits ECTS

Orientation «Corps, médecines, technologies et santé»

Enseignements spécifiques

27 crédits ECTS

Enseignements à choix

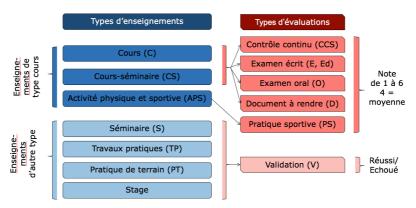
24 crédits ECTS

Module Mémoire 30 crédits ECTS

INFORMATIONS DIVERSES ET PRATIQUES

Types d'enseignements et d'evaluations de la Faculte des SSP

La Faculté des SSP propose les types d'enseignements et d'évaluations suivants :



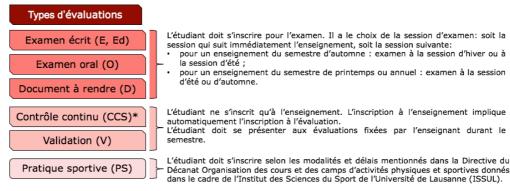
Le type de chaque enseignement est mentionné dans le plan d'études. Les modalités d'évaluation de chaque enseignement, valables pour les trois sessions de l'année académique, figurent sur le site web de la Faculté à l'adresse www.unil.ch/ssp/examens.

INSCRIPTION AUX ENSEIGNEMENTS ET AUX EVALUATIONS

L'étudiant a l'obligation de s'inscrire à tous les enseignements qu'il suit durant les 4 premières semaines de chaque semestre (www.unil.ch/inscriptions).

Les enseignements annuels nécessitent une seule et unique inscription que l'étudiant doit effectuer au début du semestre d'automne. L'inscription à l'enseignement est automatiquement prolongée au semestre de printemps.

L'étudiant a l'obligation de s'inscrire aux évaluations qui nécessitent une inscription durant les 4 premières semaines de chaque semestre (inscription aux évaluations de la session d'hiver durant les 4 premières semaines du semestre d'automne et inscription aux évaluations des sessions d'été et d'automne durant les 4 premières semaines du semestre de printemps) (www.unil.ch/inscriptions). Les inscriptions se déroulent somme suit selon le type d'évaluation fixé :



^{*} Attention: l'étudiant doit inscrire l'épreuve de rattrapage du contrôle continu (R, Re ou Ro) en cas de présentation d'une seconde tentative ou suite à l'obtention d'un retrait au contrôle continu

A l'issue de la période d'inscription, une période de 2 semaines d'inscription tardive, moyennant payement d'une taxe de CHF 200.- de retard est ouverte (CHF 200.- pour les enseignements et CHF 200.- pour les examens). A l'issue de la période d'inscription tardive, aucune inscription n'est acceptée, sauf cas de force majeure.

Presentation des evaluations et nombre de tentatives

L'étudiant a droit à deux tentatives au maximum pour chaque évaluation. Les évaluations suffisantes à l'issue de la première tentative et les évaluations insuffisantes à l'issue de la première tentative appartenant à un ensemble à tolérance réussi ne peuvent pas être présentées en seconde tentative et sont définitives. En cas de seconde tentative, la meilleure des deux notes est gardée.

INFORMATIONS PRATIQUES 3 / Faculté des SSP

L'étudiant est toujours interrogé sur le dernier cours donné. Par conséquent, si un cours est redonné entre la première et la seconde tentative, l'étudiant a l'obligation de le resuivre et le réinscrire par Internet.

Les enseignements de type cours et cours-séminaires sont évalués par une note. L'échelle des notes va de 1 à 6, 4 étant la note minimum requise pour l'obtention des crédits ECTS. Les enseignements de type séminaire et TP sont évalués par la mention « Réussi » ou « Echoué »

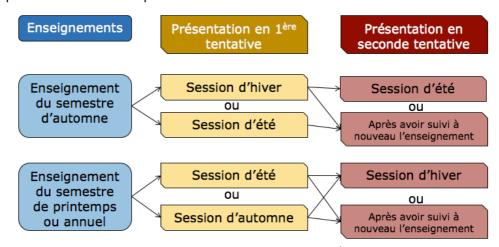
PRESENTATION DES CCS, SEMINAIRES ET STAGE

Lorsqu'un enseignement est évalué par un contrôle continu (CCS), l'étudiant doit se présenter aux épreuves fixées par l'enseignant durant le cours. Le CCS fait l'objet d'une note à la session suivant immédiatement le cours.

Lorsqu'un enseignement est un séminaire ou un stage, l'étudiant doit se conformer aux instructions et délais fixés par l'enseignant pour la validation du travail. L'étudiant obtient un résultat pour la session pour laquelle les délais de rendu ont été fixés par l'enseignant. L'évaluation peut être exigée soit pour la session d'examen qui suit immédiatement l'enseignement, soit pour la suivante.

SESSIONS DE PRESENTATION DES EVALUATIONS

Pour chaque évaluation qui nécessite une inscription (examen écrit, examen oral, document à rendre), l'étudiant dispose des choix d'inscriptions suivants :



Ainsi, l'étudiant a le choix de s'inscrire pour la session suivant immédiatement le suivi du cours ou pour la session suivante, soit :

- enseignement du semestre d'automne : évaluation à la session d'hiver ou à la session d'été ;
- enseignement du semestre de printemps ou annuel : évaluation à la session d'été ou d'automne.

En cas d'échec, l'étudiant peut :

- soit inscrire le rattrapage à la session d'été suivante en cas d'échec à la session d'hiver, ou à la session d'hiver suivante en cas d'échec à la session d'été ou d'automne ;
- soit, si son délai d'études le lui permet, suivre à nouveau l'enseignement et donc le réinscrire à l'enseignement et à l'évaluation.

Une évaluation échouée à la session d'été ne peut donc pas être représentée à la session d'automne, excepté pour les cas prévus par les Directives du Décanat en matière Inscription aux enseignements, aux examens et au mémoire.

En cas d'échec, l'étudiant n'a pas la possibilité de choisir un autre enseignement.

ENSEIGNEMENTS ET EVALUATIONS SE DEROULANT DANS UNE AUTRE FACULTE OU UNIVERSITE

L'étudiant qui suit des enseignements et présente des évaluations hors de la Faculté des SSP doit impérativement les inscrire auprès de la Faculté des SSP et se renseigner auprès de l'autre faculté sur les modalités et délais d'inscription. L'étudiant doit respecter les modalités et délais de présentation des évaluations fixées par la faculté ou l'université dans laquelle l'enseignement est dispensé, tant pour la 1° que pour la 2° tentative le cas échéant.

CONDITIONS DE REUSSITE DE LA MAITRISE UNIVERSITAIRE

Le master est composé d'un tronc commun qui vaut 39 crédits ECTS, d'une orientation qui vaut 51 crédits

INFORMATIONS PRATIQUES 4 / Faculté des SSP

ECTS et d'un mémoire qui vaut 30 crédits ECTS.

Pour réussir le tronc commun, l'étudiant doit obtenir au minimum pour 30 crédits ECTS d'évaluations suffisantes (notes égales ou supérieures à 4 et évaluations « réussi »). Il peut donc obtenir au maximum pour 9 crédits ECTS de notes insuffisantes (notes de 3.0 ou de 3.5). L'étudiant ne doit pas avoir de note éliminatoire (note en-dessous de 3 ou évaluation de séminaire, TP ou stage en échec).

Pour réussir l'orientation, l'étudiant doit obtenir au minimum pour 42 crédits ECTS d'évaluations suffisantes (notes égales ou supérieures à 4 et évaluations « réussi »). Il peut donc obtenir au maximum pour 9 crédits ECTS de notes insuffisantes (notes de 3.0 ou de 3.5). L'étudiant ne doit pas avoir de note éliminatoire (note en-dessous de 3 ou évaluation de séminaire, TP ou stage en échec).

L'étudiant doit obtenir une évaluation suffisante (note de 4 minimum) au mémoire.

DELAIS ET PROLONGATION D'ETUDES

Les étudiants à temps plein ont au maximum 6 semestres pour réussir un master à 120 crédits ECTS.

Le Règlement de Faculté prévoit que « La durée maximale des études peut être prolongée uniquement sur dérogation accordée par le Décanat, sur demande écrite justifiée par pièce de l'étudiant, pour des raisons d'ordre familial, professionnel ou d'atteinte à la santé. Conformément au RGE, le nombre de semestres supplémentaires accordés par dérogation ne peut excéder deux semestres » (art. 48 al. 2). La demande, motivée et accompagnée des justificatifs, doit être présentée en début d'année. La conseillère aux études est à disposition des étudiants à ce sujet.

ETUDES A TEMPS PARTIEL

La Directive 3.12 de la Direction de l'Université de Lausanne en matière d'études à temps partiel prévoit la possibilité d'effectuer un programme de master à temps partiel. La demande motivée doit être adressée lors de l'inscription pour le programme de master et ne peut pas être effectuée en cours d'études. Pour plus d'informations sur les délais et conditions d'études à temps partiel, merci de vous référer à la Directive 3.12.

HANDICAP

Les étudiants en situation de handicap peuvent solliciter des mesures d'aménagement, pour les examens notamment. Toute demande doit être adressée au secrétariat des étudiants SSP en tout début d'études (fin de la 4° semaine au plus tard), accompagnée d'un certificat médical récent explicatif établi par un spécialiste. Pour plus d'informations : www.unil.ch/ssp/fr/home/menuguid/etudiantes/handicap.html

CONGE

S'ils ne suivent aucun enseignement à l'Université de Lausanne, les étudiants ont la possibilité de demander au maximum 2 semestres de congé aux motifs et conditions mentionnés aux art. 92 à 97 du Règlement d'application de la loi sur l'Université de Lausanne (RLUL). Le formulaire de demande de congé doit être adressé au secrétariat des étudiants SSP au plus tard le 30 septembre pour le semestre d'automne et au plus tard le 28 février pour le semestre de printemps.

MOBILITE: ETUDES DANS D'AUTRES UNIVERSITES SUISSES OU A L'ETRANGER

Les étudiants de la Faculté des SSP ont la possibilité de suivre un semestre ou une année d'études dans une autre université suisse ou à l'étranger. Les étudiants intéressés prennent contact assez tôt avec la conseillère aux études pour planifier leur projet et s'assurer de sa cohérence par rapport à son plan d'études. Pour plus d'informations : www.unil.ch/ssp/mobilite-out

REGLEMENTS

Les étudiants sont priés de consulter :

- le Règlement de la Maîtrise universitaire de leur filière d'études qui fixe notamment les conditions de réussite et d'échec, les conditions d'équivalences et de mobilité,
- le Règlement des Commissions permanentes, notamment pour ce qui concerne les attributions de la Commission d'examens et celles de la Commission de recours,
- les Directives du Décanat en matière d'enseignements et d'étudiants.

Tous les Règlements sont disponibles sur le site www.unil.ch/ssp ou auprès du secrétariat de la Faculté. Le

INFORMATIONS PRATIQUES 5 / Faculté des SSP

Règlement de la formation suivie par l'étudiant lui est remis en début de cursus avec son plan d'études.

VOIES DE RECOURS

Les voies de recours contre les décisions de la Commission d'examens sont stipulées aux art. 63 et 64 du Règlement de Faculté. Les étudiants peuvent également obtenir des informations complémentaires auprès de la conseillère aux études ou du secrétariat de la Faculté.

Toute décision de la Faculté peut faire l'objet d'un recours, dans les 10 jours dès sa réception. Il doit être adressé à la Direction de l'Unil, Service juridique, bât. Unicentre, 1015 Lausanne, conformément à l'art. 83 de la Loi sur l'Université de Lausanne.

INFORMATIONS ET ORIENTATION

L'étudiant bénéficie dès son inscription à la Faculté des SSP d'une information continue destinée à lui faciliter l'organisation de ses études :

- des séances d'information destinées aux étudiants entrant dans une nouvelle étape de formation ont lieu à la rentrée académique. Elles sont annoncées sur notre site et/ou par email aux étudiants. Les conseillers aux études présentent chaque cursus de formation et se mettent à disposition pour conseiller et orienter les étudiants dans leur choix;
- durant l'année académique, les conseillers aux études sont à disposition des étudiants pour fournir les informations nécessaires à l'orientation, à l'organisation et à la conduite des études ;
- la Faculté des SSP communique couramment avec ses étudiants par e-mail pour leur fournir des informations sur le déroulement des enseignements, des examens, des absences... Il est donc impératif que chaque étudiant active son accès personnel à son e-mail et au portail MyUnil et consulte régulièrement ses emails;
- les coordonnées et les heures de réception des professeurs sont disponibles sur le site Internet de la Faculté des SSP sous l'onglet « Enseignants » ou auprès du secrétariat de leur Institut de rattachement. Les professeurs, ou leurs assistants, sont disponibles pendant leurs heures de réception pour les questions liées à leur enseignement particulier ;
- les panneaux d'affichage du secrétariat et des Instituts, ainsi que le site internet de la Faculté des SSP donnent de nombreuses informations concernant notamment l'organisation des études et des examens. Les étudiants sont priés de les consulter régulièrement ;
- le Service d'orientation et carrières (SOC) de l'Université (bât. Unicentre tél. 021/692 21 30) est à la disposition des étudiants qui souhaitent se réorienter dans une autre Faculté, ou qui rencontrent des problèmes d'ordre académique (www.unil.ch/soc);
- les étudiants qui rencontrent des problèmes d'ordre personnel ou financier peuvent s'adresser au Service des affaires sociales et de la mobilité étudiante (SASME) (www.unil.ch/sasme).

INFORMATIONS ET DOCUMENTS SUPPLEMENTAIRES

<u>Document de référence en matière de délais</u> : calendrier académique de la Faculté des SSP. Ce document comporte notamment les dates des périodes d'inscription aux enseignements et examens, les dates des sessions et les dates de publication des résultats. Il est disponible à l'adresse : http://www.unil.ch/ssp/inscription-enseignements-examens.

<u>Informations supplémentaires :</u>

La réception du Décanat SSP et votre conseillère aux études sont à votre disposition.

Réception du Décanat SSP : Mme Jessica D'Alonzo, bureau 2609 du bâtiment Géopolis Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 10h à 13h tél : 021 692 31 20, e-mail : ssp@unil.ch

Votre conseillère aux études : Mme Sung-Mi Kim, bureau 2618 du bâtiment Géopolis Heures de réception : mercredi 10h-12h (en présentiel), vendredi 14h-16h (sur Zoom), ou sur rendez-vous / E-mail : conseil.sciencessociales@unil.ch

INFORMATIONS PRATIQUES 6 / Faculté des SSP

MAÎTRISE UNIVERSITAIRE EN SCIENCES SOCIALES

TRONC COMMUN, MAÎTRISE EN SCIENCES SOCIALES

Le Tronc commun est essentiellement consacré à l'acquisition de compétences méthodologiques et à l'approfondissement de connaissances transversales en sciences sociales. Il permet à l'étudiant d'orienter ses choix futurs et d'esquisser son projet de mémoire.

Il comprend 39 crédits ECTS obligatoires répartis entre quatre modules :

- Théories et méthodes (21 crédits ECTS)
- Séminaires de lecture (3 crédits ECTS)
- Plan de recherche (3 crédits ECTS)
- Ateliers pratiques de recherche (12 crédits ECTS).

THÉORIES ET MÉTHODES, TRONC COMMUN, MAÎTRISE EN SCIENCES SOCIALES Valider 21 ECTS obligatoires.

Il est recommandé de valider les enseignements de méthodes qualitatives et quantitatives ainsi que le cours "Théories sociales avancées" durant la première année d'inscription en maîtrise, car ce sont des pré-requis aux Ateliers pratiques de recherche.

L'atelier "Écriture scientifique" doit en principe être suivi après l'atelier "Plan de recherche".

Enseignements	Responsable	H. hebd.	Туре	Obl. / opt.	Semestre	Cr. ECTS
Atelier "Ecriture scientifique"	Kevin Toffel	2	Cours	Obligatoire	Printemps	3
Méthodes qualitatives avancées: sens et interprétation	Fabienne Malbois, Cédric Terzi	4	Cours	Obligatoire	Automne	6
Méthodes quantitatives avancées: de la mesure à l'interprétation	André Berchtold	4	Cours	Obligatoire	Automne	6
Théories sociales avancées	Anne Lavanchy, Olivier Voirol	4	Cours	Obligatoire	Automne	6

SÉMINAIRES DE LECTURE, TRONC COMMUN, MAÎTRISE EN SCIENCES SOCIALES Valider 3 ECTS obligatoires, en choisissant l'un des deux enseignements ci-dessous.

Enseignements	Responsable	H. hebd.	Туре	Obl. / opt.	Semestre	Cr. ECTS
Lectures approfondies en sciences sociales A	Joan Stavo- Debauge	2	Séminaire	Optionnel	Automne	3
Lectures approfondies en sciences sociales B	Boris Beaude	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3

PLAN DE RECHERCHE, TRONC COMMUN, MAÎTRISE EN SCIENCES SOCIALES

Valider 3 ECTS obligatoires, de préférence durant la deuxième année d'inscription dans la maîtrise, en choisissant l'un des deux enseignements ci-dessous.

Les ateliers "Plan de recherche" sont donnés sur 4 heures, une semaine sur deux.

Enseignements	Responsable	H. hebd.	Туре	Obl. / opt.	Semestre	Cr. ECTS
Atelier "Plan de recherche" A	Jean-Marie Le Goff	4	Séminaire	Optionnel	Automne	3
Atelier "Plan de recherche" B	Davide Morselli	4	Séminaire	Optionnel	Automne	3

ATELIERS PRATIQUES DE RECHERCHE, TRONC COMMUN, MAÎTRISE EN SCIENCES SOCIALES

Valider 12 crédits ECTS obligatoires, en choisissant un APR à 12 crédits ECTS ou deux APR à 6 crédits ECTS dans la liste ci-dessous.

Ateliers donnés en alternance une année sur deux :

- APR Analyse digitale du pouvoir : donné en 2023-24
- APR Approche de recherche en santé : non donné en 2023-24
- APR Ethnographie du travail artistique : donné en 2023-24
- APR Parcours de vie familial et inégalités sociales : non donné en 2023-24 et exceptionnellement non donné en 2024-25

Enseignements	Responsable	H. hebd.	Туре	Obl. / opt.	Semestre	Cr. ECTS
APR Analyse digitale du pouvoir	Felix Bühlmann, Davide Morselli	8	Séminaire	Optionnel	Automne	12
APR Approche de recherche en santé	V A C A T, Daniela Cerqui Ducret	8	Séminaire	Optionnel	Printemps	12
APR Ethnographie du travail artistique	Marc Perrenoud, Pierre-Emmanuel Sorignet	8	Séminaire	Optionnel	Printemps	12
APR Parcours de vie familial et inégalités sociales	Jacques-Antoine Gauthier, Jean- Marie Le Goff	8	Séminaire	Optionnel	Printemps	12
Atelier pratique de recherche : Analyse quantitative et expertise critique	Lionel Marquis	4	Séminaire	Optionnel	Printemps	6
Atelier pratique de recherche en enquêtes qualitatives	Martina Avanza, Julie Pollard	4	Séminaire	Optionnel	Annuel	12
Atelier pratique de recherche : Inégalités sociales et vote	Lionel Marquis, Line Rennwald	4	Séminaire	Optionnel	Automne	6

ORIENTATION, MAÎTRISE EN SCIENCES SOCIALES

Les enseignements de l'orientation sont à suivre en principe durant les deuxième et troisième semestres.

Chaque étudiant choisit une orientation parmi les quatre orientations proposées :

- Parcours de vie, Inégalités et Politiques sociales
- Droits humains, Diversité et Globalisation
- Culture, Communication et Médias
- Corps, Médecines, Technologies et Santé.

Le programme de chaque orientation comporte :

- Des enseignements spécifiques (27 crédits ECTS)
- Des enseignements à choix suivis à la Faculté des SSP, dans d'autres facultés de l'Université de Lausanne ou dans d'autres universités, par exemple dans le cadre d'un séjour de mobilité (24 crédits ECTS). Il est également possible de valider dans le sous-module Enseignements à choix un stage en milieu professionnel (9 ou 18 crédits).

ORIENTATION PARCOURS DE VIE, INÉGALITÉS ET POLITIQUES SOCIALES, MAÎTRISE EN SCIENCES SOCIALES

Coordinateur: Daniel Oesch

L'augmentation des inégalités sociales et l'imprévisibilité croissante des parcours de vie individuels représentent des défis majeurs au début du 21ème siècle. Des groupes entiers de la société sont exposés à des risques accrus d'insécurité, de précarité et de difficultés à concilier vie familiale et professionnelle. Les politiques sociales tentent de soutenir les individus lors des moments critiques de leur parcours de vie, mais elles ne sont pas toujours adaptées aux « nouveaux risques sociaux ».

L'orientation « Parcours de vie, Inégalités et Politiques sociales » analyse les inégalités sociales sous l'angle des parcours de vie. A quels moments, dans les trajectoires biographiques, les inégalités de classe, de genre, d'âge ou d'ethnicité se creusent-elles : durant l'enfance et l'adolescence, à l'école, dans l'emploi, après la retraite, ou tout au long de la vie ? Quels effets sur la

vulnérabilité ont des événements critiques tels que la transition de l'école à l'emploi, la venue d'un enfant, le divorce, un projet migratoire ou le chômage ? A quelles ressources les individus peuvent-ils faire appel ?

Cette orientation s'inscrit dans une perspective pluridisciplinaire, autour d'enseignements inspirés par la sociologie, la démographie, la psychologie sociale, les études genre et les politiques sociales. Elle combine différentes méthodes d'analyse longitudinale, quantitatives et qualitatives. Les étudiants pourront s'initier à la recherche en sciences sociales, entre autres, en participant aux activités menées au sein du Pôle de Recherche National LIVES (http://www.lives-nccr.ch/).

En invitant des experts externes et en traitant des phénomènes d'actualité, cette orientation combine une visée professionnalisante avec l'apprentissage des outils conceptuels pour déchiffrer les principaux enjeux sociaux en Suisse et en Europe.

MODULE PRINCIPAL, ORIENTATION PARCOURS DE VIE, INÉGALITÉS ET POLITIQUES SOCIALES, MAÎTRISE EN SCIENCES SOCIALES

Valider 27 crédits ECTS obligatoires.

Séminaire donné tous les deux ans :

- Les familles en Europe: formes, tendances et défis sociaux : non donné en 2023-24

Enseignements	Responsable	H. hebd.	Туре	Obl. / opt.	Semestre	Cr. ECTS
Comparaison internationale des inégalités sociales	Michael Grätz	2	Cours- Séminaire	Obligatoire	Printemps	3
Contextes géo-sociaux et dynamiques de santé	Davide Morselli, Dario Spini	4	Cours- Séminaire	Obligatoire	Automne	6
Les familles en Europe: formes, tendances et défis sociaux	Laura Bernardi	4	Cours- Séminaire	Obligatoire	Automne	6
Politique de l'emploi et du marché du travail	Daniel Oesch	4	Cours- Séminaire	Obligatoire	Printemps	6
Problèmes sociaux et politiques sociales au travers des étapes de vie	Leen Vandecasteele	4	Cours- Séminaire	Obligatoire	Automne	6

MODULE À CHOIX, ORIENTATION PARCOURS DE VIE, INÉGALITÉS ET POLITIQUES SOCIALES, MAÎTRISE EN SCIENCES SOCIALES

Valider 24 crédits ECTS d'enseignements à choix.

Ce module est consacré à l'approfondissement de compétences propres à l'orientation et offre la possibilité aux étudiants :

- de suivre des enseignements de la liste ;
- de choisir des enseignements de niveau master supplémentaires en sciences sociales, dont les enseignements (spécifiques ou à choix) proposés dans les autres orientations ;
- de choisir des enseignements de niveau master dispensés au sein d'autres filières de la Faculté des SSP (psychologie / science politique / sciences du sport), d'autres facultés (p.ex. des lettres, de théologie et de sciences des religions), mais aussi d'autres universités de Suisse romande, sous réserve de l'aval des enseignants et des facultés concernés ;
- de valider des enseignements de niveau master du Collège des humanités de l'EPFL ou des enseignements de niveau master du programme TILT de l'EPFL. Les étudiants doivent s'inscrire via SylviaAcad et auprès de l'EPFL avant le deuxième vendredi du début du semestre. Le module du semestre d'automne (I) et celui du semestre de printemps (II) doivent être suivis à la suite ;
- d'effectuer un séjour de mobilité et de valider des enseignements par équivalences ;
- d'effectuer un stage professionnel;
- de valider 6 crédits max. de BIPs du programme CIVIS.

Informations administratives:

- L'effectif des séminaires mentionnés ci-dessous est limité à 30 participants par séminaire, conformément à la Directive 3.3a du Décanat. Les inscriptions se déroulent en ligne (www.unil.ch/inscriptions), comme pour tous les autres enseignements, et sont prises en compte par ordre d'arrivée.
- L'étudiant qui choisit de suivre un enseignement hors SSP doit adresser à la conseillère aux études le formulaire "Demande de validation d'un enseignement hors SSP" dans les délais fixés par la Faculté des SSP, puis, en cas d'aval de la conseillère, s'inscrire en ligne (www.unil.ch/inscriptions) pendant la période d'inscription aux enseignements et aux examens fixée par la Faculté des SSP. Il doit également respecter les modalités des évaluations et les délais d'inscription fixés par la faculté dans laquelle il suit l'enseignement.
- La valeur en crédit ECTS de certains enseignements proposés peut dépasser le nombre de crédits ECTS à obtenir pour le module. Dans ce cas, seuls les crédits ECTS requis pour le module sont comptabilisés dans ce dernier, tant en cas de réussite qu'en cas d'échec.

- Il est possible de faire un stage pour 9 ou 18 crédits ECTS. Pour toute information à ce sujet, les étudiants se réfèrent au guide de stage disponible en ligne et respectent toutes les consignes relatives à l'inscription du stage, à son déroulement, au rapport et aux délais fixés. Dès lors que le stage est inscrit dans les enseignements par l'étudiant, il doit être validé au plus tard à la seconde session qui suit son inscription. Si le stage est inscrit au semestre d'automne, il doit être validé au plus tard à la session d'été qui suit. Si le stage est inscrit au semestre de printemps, il doit être validé au plus tard à la session d'automne qui suit. En cas de non-respect des délais, un échec sera prononcé.
- Les étudiants n'ont pas la possibilité de valider des crédits de cours de langues dans le programme de master.

Enseignements donnés tous les deux ans :

- Genre et orientations scolaires et professionnelles : non donné en 2023-24
- Microsociologie du parcours de vie familial : non donné en 2023-24
- Parcours de vie et santé : donné en 2023-24

Enseignements	Responsable	H. hebd.	Туре	Obl. / opt.	Semestre	Cr. ECTS
Atelier "Parole publique"	Aurélie Coulon	2	Cours- Séminaire	Optionnel	Automne	3
Elites et pouvoirs	André Mach	2	Cours- Séminaire	Optionnel	Annuel	6
Genre et orientations scolaires et professionnelles	Lavinia Gianettoni	4	Séminaire	Optionnel	Automne	6
Microsociologie du parcours de vie familial	Jacques-Antoine Gauthier	4	Séminaire	Optionnel	Automne	6
Parcours de vie et santé	Dario Spini	4	Cours	Optionnel	Printemps	6
Psychologie sociale de la transition écologique	Guy Elcheroth	4	Cours- Séminaire	Optionnel	Automne	6
Psychologie sociale et sociétés multiculturelles	Anatolia Batruch	4	Cours- Séminaire	Optionnel	Automne	6
Sciences sociales de la médecine et de la santé	Céline Mavrot, Francesco Panese	4	Cours- Séminaire	Facultatif	Printemps	6
Sociologie de l'éducation	Gaële Goastellec	4	Cours	Optionnel	Printemps	6
Managing diversity: from migration to integration policy / IDHEAP *	Flavia Fossati		Cours	Optionnel	Automne	3
La transformation des institutions de l'Etat social / IDHEAP *	Giuliano Bonoli		Cours	Optionnel	Automne	3
Sociologie du parcours de vie (UNIGE) / *	Eric Widmer	4	Cours	Optionnel	Automne	6
Travail et genre. Dynamiques et enjeux contemporains (UNIGE) / *	Isabel Boni-Le Goff	4	Cours	Optionnel	Printemps	6
Organisations et projets en travail social (HES-SO) / *	Monica Battaglini- Mottier	4	Cours	Optionnel	Automne	6
Stage de Master en milieu professionnel (9 crédits) - Automne			Stage	Optionnel	Automne	9
Stage de Master en milieu professionnel (9 crédits) - Printemps			Stage	Optionnel	Printemps	9
Stage de Master en milieu professionnel (18 crédits) - Automne			Stage	Optionnel	Automne	18
Stage de Master en milieu professionnel (18 crédits) - Printemps			Stage	Optionnel	Printemps	18

* FTSR : enseignement dispensé par la Faculté de théologie et sciences des religions. L'étudiant doit s'inscrire dans son programme d'études et respecter les modalités des évaluations et les délais d'inscription fixés par cette faculté. HES-SO : enseignement dispensé par la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale. L'étudiant doit s'inscrire dans son

programme d'études et respecter les modalités des évaluations et les délais d'inscription fixés par cette école. IDHEAP : enseignement dispensé par l'Institut des Hautes Etudes en Administration Publique. L'étudiant doit s'inscrire dans son programme d'études et respecter les modalités des évaluations et les délais d'inscription fixés par cet institut.

LETT : enseignement dispensé par la Faculté des lettres. L'étudiant doit s'inscrire dans son programme d'études et respecter les modalités des évaluations et les délais d'inscription fixés par cette faculté.

UNIGE : enseignement dispensé par l'Université de Genève. L'étudiant doit s'inscrire dans son programme d'études et respecter les modalités des évaluations et les délais d'inscription fixés par cette université.

ORIENTATION DROITS HUMAINS, DIVERSITÉ ET GLOBALISATION, MAÎTRISE EN SCIENCES SOCIALES

Coordinateur: Antoine Kernen

La circulation croissante des individus, des savoirs, des technologies, des pratiques, des normes et politiques aux différentes échelles territoriales constitue un enjeu majeur du processus de globalisation. Réciproquement, la globalisation et la production de normes au niveau transnational affectent la façon dont les individus se mobilisent localement et nationalement. Qu'il s'agisse du paradigme des droits humains, de celui de l'interculturalisme et de la valorisation de la diversité, de l'égalité des sexes, de l'héritage postcolonial des sociétés du Nord et du Sud, la question posée est toujours celle des transformations des Etats et des sociétés contemporaines entre logiques locales et dynamiques transnationales.

Les étudiants de l'orientation «Droits humains, Diversité et Globalisation» acquièrent la maîtrise de méthodologies variées et de larges connaissances sur les objets précités dans leur dimension comparative et transnationale. Ils ont en outre la possibilité de s'immerger dans un projet de recherche internationale. La démarche pédagogique mise en oeuvre est nourrie des apports de la sociologie historique et politique, de la sociologie du droit, de l'anthropologie et de la psychologie sociale. Elle se construit autour du travail d'archives, d'approches ethnographiques, d'entretiens biographiques et d'enquêtes qualitatives et quantitatives, qui ont en commun une visée comparative et un souci de contextualisation des politiques, représentations, discours et pratiques d'acteurs inscrits dans des dynamiques locales, nationales et globales.

MODULE PRINCIPAL, ORIENTATION DROITS HUMAINS, DIVERSITÉ ET GLOBALISATION, MAÎTRISE EN SCIENCES SOCIALES

Valider 27 crédits ECTS obligatoires.

Enseignements	Responsable	H. hebd.	Туре	Obl. / opt.	Semestre	Cr. ECTS
Clinique genre et droits humains	Eléonore Lépinard	4	Cours- Séminaire	Obligatoire	Automne	6
Droits humains et changements sociaux : perspectives anthropologiques	Agathe Mora	4	Cours	Obligatoire	Automne	6
Globalisations et circulations	Gaële Goastellec, Antoine Kernen	6	Cours- Séminaire	Obligatoire	Printemps	9
Politiques du genre et de la sexualité	Sébastien Chauvin, Marta Roca Escoda	4	Cours- Séminaire	Obligatoire	Automne	6

MODULE À CHOIX, ORIENTATION DROITS HUMAINS, DIVERSITÉ ET GLOBALISATION, MAÎTRISE EN SCIENCES SOCIALES

Valider 24 crédits ECTS d'enseignements à choix.

Ce module est consacré à l'approfondissement de compétences propres à l'orientation et offre la possibilité aux étudiants :

- de suivre des enseignements de la liste ;
- de choisir des enseignements de niveau master supplémentaires en sciences sociales, dont les enseignements (spécifiques ou à choix) proposés dans les autres orientations ;
- de choisir des enseignements de niveau master dispensés au sein d'autres filières de la Faculté des SSP (psychologie / science politique / sciences du sport), d'autres facultés (p.ex. des lettres, de théologie et de sciences des religions), mais aussi d'autres universités de Suisse romande, sous réserve de l'aval des enseignants et des facultés concernés ;
- de valider des enseignements de niveau master du Collège des humanités de l'EPFL ou des enseignements de niveau master du programme TILT de l'EPFL. Les étudiants doivent s'inscrire via SylviaAcad et auprès de l'EPFL avant le deuxième vendredi du début du semestre. Le module du semestre d'automne (I) et celui du semestre de printemps (II) doivent être suivis à la suite ;
- d'effectuer un séjour de mobilité et de valider des enseignements par équivalences ;
- d'effectuer un stage professionnel;
- de valider 6 crédits max. de BIPs du programme CIVIS.

Informations administratives :

- L'effectif des séminaires mentionnés ci-dessous est limité à 30 participants par séminaire, conformément à la Directive 3.3a du Décanat. Les inscriptions se déroulent en ligne (www.unil.ch/inscriptions), comme pour tous les autres enseignements, et sont prises en compte par ordre d'arrivée.
- L'étudiant qui choisit de suivre un enseignement hors SSP doit adresser à la conseillère aux études le formulaire "Demande de validation d'un enseignement hors SSP" dans les délais fixés par la Faculté des SSP, puis, en cas d'aval de la conseillère, s'inscrire en ligne (www.unil.ch/inscriptions) pendant la période d'inscription aux enseignements et aux examens fixée par la Faculté des SSP. Il doit également respecter les modalités des évaluations et les délais d'inscription fixés par la faculté dans laquelle il suit l'enseignement.

- La valeur en crédit ECTS de certains enseignements proposés peut dépasser le nombre de crédits ECTS à obtenir pour le module. Dans ce cas, seuls les crédits ECTS requis pour le module sont comptabilisés dans ce dernier, tant en cas de réussite qu'en cas d'échec.
- Il est possible de faire un stage pour 9 ou 18 crédits ECTS. Pour toute information à ce sujet, les étudiants se réfèrent au guide de stage disponible en ligne et respectent toutes les consignes relatives à l'inscription du stage, à son déroulement, au rapport et aux délais fixés. Dès lors que le stage est inscrit dans les enseignements par l'étudiant, il doit être validé au plus tard à la seconde session qui suit son inscription. Si le stage est inscrit au semestre d'automne, il doit être validé au plus tard à la session d'été qui suit. Si le stage est inscrit au semestre de printemps, il doit être validé au plus tard à la session d'automne qui suit. En cas de non-respect des délais, un échec sera prononcé.
- Les étudiants n'ont pas la possibilité de valider des crédits de cours de langues dans le programme de master.

Enseignement donné en alternance aux semestres d'automne et de printemps :

- Histoire coloniale et post-coloniale : en 2023-24, donné en automne

Enseignements	Responsable	H. hebd.	Туре	Obl. / opt.	Semestre	Cr. ECTS
Atelier "Parole publique"	Aurélie Coulon	2	Cours- Séminaire	Optionnel	Automne	3
Gouvernance de la Mondialisation	Christophe Hauert	6	Cours- Séminaire	Optionnel	Printemps	9
Histoire coloniale et post-coloniale	Nicolas Bancel, Thomas David	4	Cours- Séminaire	Optionnel	Automne	6
Psychologie sociale de la transition écologique	Guy Elcheroth	4	Cours- Séminaire	Optionnel	Automne	6
Psychologie sociale et sociétés multiculturelles	Anatolia Batruch	4	Cours- Séminaire	Optionnel	Automne	6
Recherches en psychologie de l'environnement	Oriane Sarrasin	4	Cours- Séminaire	Optionnel	Printemps	6
Résistances et protestations en contexte autoritaire	Mounia Bennani- Chraïbi	4	Cours- Séminaire	Optionnel	Printemps	6
Théories et pratiques du développement : cours / FGSE *	René Véron	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Anthropologie graphique et audio- visuelle : approfondissement de méthodes qualitatives en sciences sociales / FTSR *	Monika Salzbrunn	2	Cours- Séminaire	Optionnel	Automne	5
Artivisme et religion : performances, détournements, pratiques de résistance et réaffectation d'espaces / FTSR *	Monika Salzbrunn	2	Cours- Séminaire	Optionnel	Printemps	5
Transition écologique: entre théorie et pratique I (EPFL) / *	Romano Wyss	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Transition écologique: entre théorie et pratique II (EPFL) / *	Romano Wyss	2	Cours	Optionnel	Printemps	3
Migrations transnationales et rapports sociaux de sexe, de race et de classe (UNIGE) / *	Marylène Lieber	2	Cours	Optionnel	Printemps	6
Stage de Master en milieu professionnel (9 crédits) - Automne			Stage	Optionnel	Automne	9
Stage de Master en milieu professionnel (9 crédits) - Printemps			Stage	Optionnel	Printemps	9
Stage de Master en milieu professionnel (18 crédits) - Automne			Stage	Optionnel	Automne	18
Stage de Master en milieu professionnel (18 crédits) - Printemps			Stage	Optionnel	Printemps	18

^{*} voir p. 10.

ORIENTATION CULTURE, COMMUNICATION ET MÉDIAS, MAÎTRISE EN SCIENCES SOCIALES

Coordinateur: Olivier Voirol

L'orientation «Culture, Communication et Médias» est centrée sur l'analyse des processus culturels, communicationnels et médiatiques qui participent à la construction et la reproduction du monde social. La culture peut être définie comme l'ensemble des institutions, pratiques et représentations dont l'élaboration et la reconduction sont essentielles pour l'identité et la cohésion d'une collectivité. La communication verticale et la communication horizontale, l'interaction de face-à-face et l'interaction à distance jouent un rôle essentiel dans ce procès de (re)production culturelle. Au niveau interpersonnel comme au niveau technique et médiatique, la communication contribue à l'émergence d'un espace de construction de «problèmes» qui permet de reconfigurer les orientations fondamentales des sociétés modernes via la confrontation de points de vue, l'expression d'orientations politiques ou encore la manifestation de différents modes de vie. A cette dimension dynamique et reconfigurante de la communication et de la culture s'ajoute la dimension plus structurée des organisations institutionnelles et des corps professionnels qui s'en réclament. Au coeur même des institutions de la communication et de la culture se rejouent des enjeux économiques, des rapports de pouvoir et des inégalités sociales dont il s'agit de rendre compte.

Les enseignements de l'orientation explorent les différentes facettes de ces dynamiques en proposant des outils pour analyser, théoriquement et pratiquement, la culture et la communication ordinaire, mais aussi la communication scientifique et politique.

MODULE PRINCIPAL, ORIENTATION CULTURE, COMMUNICATION ET MÉDIAS, MAÎTRISE EN SCIENCES SOCIALES

Valider 27 crédits ECTS obligatoires.

Enseignements	Responsable	H. hebd.	Туре	Obl. / opt.	Semestre	Cr. ECTS
Histoire et médiatisation du temps présent	Gianni Haver, Janick Schaufelbuehl	6	Cours- Séminaire	Optionnel	Automne	9
Médias et dynamiques collectives	Olivier Glassey, Laurence Kaufmann	6	Cours- Séminaire	Optionnel	Printemps	9
Théories de la culture et des médias	Olivier Glassey, Olivier Voirol	6	Cours- Séminaire	Optionnel	Automne	9

MODULE À CHOIX, ORIENTATION CULTURE, COMMUNICATION ET MÉDIAS, MAÎTRISE EN SCIENCES SOCIALES

Valider 24 crédits ECTS d'enseignements à choix.

Ce module est consacré à l'approfondissement de compétences propres à l'orientation et offre la possibilité aux étudiants :

- de suivre des enseignements de la liste ;
- de choisir des enseignements de niveau master supplémentaires en sciences sociales, dont les enseignements (spécifiques ou à choix) proposés dans les autres orientations ;
- de choisir des enseignements de niveau master dispensés au sein d'autres filières de la Faculté des SSP (psychologie / science politique / sciences du sport), d'autres facultés (p.ex. des lettres, de théologie et de sciences des religions), mais aussi d'autres universités de Suisse romande, sous réserve de l'aval des enseignants et des facultés concernés ;
- de valider des enseignements de niveau master du Collège des humanités de l'EPFL ou des enseignements de niveau master du programme TILT de l'EPFL. Les étudiants doivent s'inscrire via SylviaAcad et auprès de l'EPFL avant le deuxième vendredi du début du semestre. Le module du semestre d'automne (I) et celui du semestre de printemps (II) doivent être suivis à la suite ;
- d'effectuer un séjour de mobilité et de valider des enseignements par équivalences ;
- d'effectuer un stage professionnel :
- de valider 6 crédits max. de BIPs du programme CIVIS.

Informations administratives:

- L'effectif des séminaires mentionnés ci-dessous est limité à 30 participants par séminaire, conformément à la Directive 3.3a du Décanat. Les inscriptions se déroulent en ligne (www.unil.ch/inscriptions), comme pour tous les autres enseignements, et sont prises en compte par ordre d'arrivée.
- L'étudiant qui choisit de suivre un enseignement hors SSP doit adresser à la conseillère aux études le formulaire "Demande de validation d'un enseignement hors SSP" dans les délais fixés par la Faculté des SSP, puis, en cas d'aval de la conseillère, s'inscrire en ligne (www.unil.ch/inscriptions) pendant la période d'inscription aux enseignements et aux examens fixée par la Faculté des SSP. Il doit également respecter les modalités des évaluations et les délais d'inscription fixés par la faculté dans laquelle il suit l'enseignement.

- La valeur en crédit ECTS de certains enseignements proposés peut dépasser le nombre de crédits ECTS à obtenir pour le module. Dans ce cas, seuls les crédits ECTS requis pour le module sont comptabilisés dans ce dernier, tant en cas de réussite qu'en cas d'échec.
- Il est possible de faire un stage pour 9 ou 18 crédits ECTS. Pour toute information à ce sujet, les étudiants se réfèrent au guide de stage disponible en ligne et respectent toutes les consignes relatives à l'inscription du stage, à son déroulement, au rapport et aux délais fixés. Dès lors que le stage est inscrit dans les enseignements par l'étudiant, il doit être validé au plus tard à la seconde session qui suit son inscription. Si le stage est inscrit au semestre d'automne, il doit être validé au plus tard à la session d'été qui suit. Si le stage est inscrit au semestre de printemps, il doit être validé au plus tard à la session d'automne qui suit. En cas de non-respect des délais, un échec sera prononcé.
- Les étudiants n'ont pas la possibilité de valider des crédits de cours de langues dans le programme de master.

Enseignements	Responsable	H. hebd.	Туре	Obl. / opt.	Semestre	Cr. ECTS
Action collective	Olivier Fillieule, Bernard Voutat	4	Cours- Séminaire	Optionnel	Annuel	9
Atelier "Parole publique"	Aurélie Coulon	2	Cours- Séminaire	Optionnel	Automne	3
Enjeux sociaux et politiques d'Internet	Boris Beaude	4	Cours- Séminaire	Optionnel	Automne	6
Genre et sport	Eléonore Lépinard	4	Séminaire	Optionnel	Printemps	6
Introduction à l'épistémologie du numérique	Boris Beaude	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Productions, circulations et usages des traces numériques	Boris Beaude	4	Cours- Séminaire	Optionnel	Printemps	6
Sociologie de l'éducation	Gaële Goastellec	4	Cours	Optionnel	Printemps	6
Sport et médias	Michel Desbordes	4	Cours	Optionnel	Printemps	6
Anthropologie graphique et audio- visuelle : approfondissement de méthodes qualitatives en sciences sociales / FTSR *	Monika Salzbrunn	2	Cours- Séminaire	Optionnel	Automne	5
Artivisme et religion : performances, détournements, pratiques de résistance et réaffectation d'espaces / FTSR *	Monika Salzbrunn	2	Cours- Séminaire	Optionnel	Printemps	5
Les interactions en milieu institutionnel / LETT *	Marcel Burger, Simona Pekarek Doehler	2	Cours- Séminaire	Optionnel	Automne	5
Presse et histoire numérique I (EPFL) / *	Maud Ehrmann	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Presse et histoire numérique II (EPFL) / *	Maud Ehrmann	2	Cours	Optionnel	Printemps	3
Stage de Master en milieu professionnel (9 crédits) - Automne			Stage	Optionnel	Automne	9
Stage de Master en milieu professionnel (9 crédits) - Printemps			Stage	Optionnel	Printemps	9
Stage de Master en milieu professionnel (18 crédits) - Automne			Stage	Optionnel	Automne	18
Stage de Master en milieu professionnel (18 crédits) - Printemps			Stage	Optionnel	Printemps	18

^{*} voir p. 10.

ORIENTATION CORPS, MÉDECINES, TECHNOLOGIES ET SANTÉ, MAÎTRISE EN SCIENCES SOCIALES

Coordinatrice: Céline Mavrot

L'orientation «Corps, Science et Santé» propose une approche plurielle des situations et des enjeux du corps, de la sexualité et de la prise en charge de la souffrance et de la douleur dans le contexte contemporain. Elle vise en particulier à rendre compte de la tension entre l'objectivation scientifique, médicale et professionnelle de la santé, de la maladie et du corps et ses traductions subjectives et collectives dans les représentations et les pratiques des acteurs sociaux. Elle considère ces «objets» sous la diversité de leurs aspects: anthropologiques, sociaux, politiques, juridiques, institutionnels, technologiques, psychologiques, moraux et intellectuels. Tous ces aspects font l'objet de recherches spécifiques dans les sciences sociales et humaines, ce dont témoigne le caractère interdisciplinaire de cette orientation.

Les enseignements offerts dans cette orientation visent à permettre aux étudiants de :

- maîtriser les concepts, les méthodes et les théories propres aux sciences sociales dans le domaine «Corps, Science et Santé » ;
- acquérir une vue générale de la construction anthropologique, sociale et historique des relations entre sciences, santé, médecines et sociétés ;
- articuler le local et le global sous l'angle de la pluralité des savoirs et des pratiques de santé ;
- développer une compréhension et une évaluation critique du domaine ;
- établir concrètement les liens entre pratique de santé, production du savoir et enjeux de société.

MODULE PRINCIPAL, ORIENTATION CORPS, MÉDECINES, TECHNOLOGIES ET SANTÉ, MAÎTRISE EN SCIENCES SOCIALES

Valider 27 crédits ECTS obligatoires.

Enseignements	Responsable	H. hebd.	Туре	Obl. / opt.	Semestre	Cr. ECTS
Genre, médecine, santé	Nolwenn Bühler	4	Cours- Séminaire	Obligatoire	Printemps	6
Normes, institutions et pratiques de santé	Lucia Candelise, Daniela Cerqui Ducret	6	Cours- Séminaire	Obligatoire	Automne	9
Santé, sexualité et reproduction: regards anthropologiques	Nolwenn Bühler	4	Cours- Séminaire	Obligatoire	Printemps	6
Sciences sociales de la médecine et de la santé	Céline Mavrot, Francesco Panese	4	Cours- Séminaire	Obligatoire	Printemps	6

MODULE À CHOIX, ORIENTATION CORPS, MÉDECINES, TECHNOLOGIES ET SANTÉ, MAÎTRISE EN SCIENCES SOCIALES

Valider 24 crédits ECTS d'enseignements à choix.

Ce module est consacré à l'approfondissement de compétences propres à l'orientation et offre la possibilité aux étudiants :

- de suivre des enseignements de la liste ;
- de choisir des enseignements de niveau master supplémentaires en sciences sociales, dont les enseignements (spécifiques ou à choix) proposés dans les autres orientations ;
- de choisir des enseignements de niveau master dispensés au sein d'autres filières de la Faculté des SSP (psychologie / science politique / sciences du sport), d'autres facultés (p.ex. des lettres, de théologie et de sciences des religions), mais aussi d'autres universités de Suisse romande, sous réserve de l'aval des enseignants et des facultés concernés ;
- de valider des enseignements de niveau master du Collège des humanités de l'EPFL ou des enseignements de niveau master du programme TILT de l'EPFL. Les étudiants doivent s'inscrire via SylviaAcad et auprès de l'EPFL avant le deuxième vendredi du début du semestre. Le module du semestre d'automne (I) et celui du semestre de printemps (II) doivent être suivis à la suite ;
- d'effectuer un séjour de mobilité et de valider des enseignements par équivalences ;
- d'effectuer un stage professionnel;
- de valider 6 crédits max. de BIPs du programme CIVIS.

Informations administratives:

- L'effectif des séminaires mentionnés ci-dessous est limité à 30 participants par séminaire, conformément à la Directive 3.3a du Décanat. Les inscriptions se déroulent en ligne (www.unil.ch/inscriptions), comme pour tous les autres enseignements, et sont prises en compte par ordre d'arrivée.
- L'étudiant qui choisit de suivre un enseignement hors SSP doit adresser à la conseillère aux études le formulaire "Demande de validation d'un enseignement hors SSP" dans les délais fixés par la Faculté des SSP, puis, en cas d'aval de la conseillère, s'inscrire en ligne (www.unil.ch/inscriptions) pendant la période d'inscription aux enseignements et aux examens fixée par la

Faculté des SSP. Il doit également respecter les modalités des évaluations et les délais d'inscription fixés par la faculté dans laquelle il suit l'enseignement.

- La valeur en crédit ECTS de certains enseignements proposés peut dépasser le nombre de crédits ECTS à obtenir pour le module. Dans ce cas, seuls les crédits ECTS requis pour le module sont comptabilisés dans ce dernier, tant en cas de réussite qu'en cas d'échec.
- Il est possible de faire un stage pour 9 ou 18 crédits ECTS. Pour toute information à ce sujet, les étudiants se réfèrent au guide de stage disponible en ligne et respectent toutes les consignes relatives à l'inscription du stage, à son déroulement, au rapport et aux délais fixés. Dès lors que le stage est inscrit dans les enseignements par l'étudiant, il doit être validé au plus tard à la seconde session qui suit son inscription. Si le stage est inscrit au semestre d'automne, il doit être validé au plus tard à la session d'été qui suit. Si le stage est inscrit au semestre de printemps, il doit être validé au plus tard à la session d'automne qui suit. En cas de non-respect des délais, un échec sera prononcé.
- Les étudiants n'ont pas la possibilité de valider des crédits de cours de langues dans le programme de master.

Enseignements donnés tous les deux ans :

- Parcours de vie et santé : donné en 2023-24
- Santé publique, santé globale : non donné en 2023-24

Le cours "Les enjeux de la diversité religieuse et culturelle dans un cadre institutionnel (I.)" doit être suivi avant de suivre le séminaire "Enjeux de la diversité religieuse et culturelle dans un cadre institutionnel (II.)".

Enseignements	Responsable	H. hebd.	Туре	Obl. / opt.	Semestre	Cr. ECTS
Anthropologie historique des représentations du corps	Nicolas Bancel	2	Cours- Séminaire	Optionnel	Automne	3
Atelier "Parole publique"	Aurélie Coulon	2	Cours- Séminaire	Optionnel	Automne	3
Genre et sport	Eléonore Lépinard	4	Séminaire	Optionnel	Printemps	6
Introduction à l'épistémologie du numérique	Boris Beaude	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Parcours de vie et santé	Dario Spini	4	Cours	Optionnel	Printemps	6
Psychologie de la santé en contexte : défis contemporains	Maria Del Rio Carral	4	Cours	Optionnel	Printemps	6
Psychologie de la santé en milieu médical	Sophie Lelorain	4	Cours	Optionnel	Automne	6
Santé publique, santé globale	Céline Mavrot	4	Séminaire	Optionnel	Printemps	6
Les enjeux de la diversité religieuse et culturelle dans un cadre institutionnel (I.) / FTSR *	Irene Becci, Paola Juan	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Enjeux de la diversité religieuse et culturelle dans un cadre institutionnel (II.) / FTSR *	V A C A T, Pierre- Yves Brandt	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Religion et trauma : remède ou cause ? / FTSR *	Pierre-Yves Brandt	2	Cours- Séminaire	Optionnel	Automne	3
Stage de Master en milieu professionnel (9 crédits) - Automne			Stage	Optionnel	Automne	9
Stage de Master en milieu professionnel (9 crédits) - Printemps			Stage	Optionnel	Printemps	9
Stage de Master en milieu professionnel (18 crédits) - Automne			Stage	Optionnel	Automne	18
Stage de Master en milieu professionnel (18 crédits) - Printemps			Stage	Optionnel	Printemps	18

^{*} voir p. 10.

MÉMOIRE, MAÎTRISE EN SCIENCES SOCIALES

Le mémoire de maîtrise compte pour 30 crédits ECTS.

Le mémoire est l'aboutissement logique du programme de spécialisation. Il témoigne de la capacité de l'étudiant à s'approprier des connaissances et à mener un projet à son terme, tant du point de vue de la rigueur empirique, méthodologique et théorique qu'il exige, que de l'organisation du temps et du savoir pratique qu'il implique.

Il s'agit d'un type d'exercice qui demande des bases et doit être mûri. Il est donc recommandé de s'en soucier assez tôt et nécessite, d'une manière générale, plus d'un semestre.

La thématique du mémoire relève du domaine de l'orientation. Le directeur du mémoire est choisi par l'étudiant parmi les enseignants de l'orientation (professeur, maître d'enseignement et de recherche, maître-assistant de la faculté), au besoin avec l'aide de la personne qui coordonne cette orientation et de la conseillère aux études.

Informations administratives:

- Le dernier délai pour inscrire la défense en première tentative est obligatoirement la session qui précède la dernière à laquelle l'étudiant peut réglementairement se présenter aux examens de master. L'étudiant qui ne s'est pas inscrit à la défense de mémoire au plus tard à l'avant-dernière session à laquelle il peut réglementairement se présenter se voit notifier la note de 0 par abandon à l'épreuve de mémoire.
- Pour plus d'informations, les étudiants sont invités à se référer à la Procédure sur le mémoire et aux informations sur le mémoire disponibles sur le site internet : https://www.unil.ch/ssp/memoire.

UNIL | Université de Lausanne Décanat SSP bâtiment Géopolis CH-1015 Lausanne

ETAPES DE L'INSCRIPTION AU MEMOIRE ET A LA DEFENSE

L'étudiant est rendu attentif au fait que le mémoire doit être défendu en première tentative au plus tard lors de l'avant-dernière session d'examens précédant la fin du délai d'études. Le mémoire peut être défendu en tout temps jusqu'au dernier matin de la session d'examens pour laquelle il est inscrit. La date de défense est fixée d'entente avec le directeur et l'expert.

 \Rightarrow

 \Leftarrow

1. Inscription au mémoire

Quand ? 6 mois au moins avant la date de défense envisagée

Comment ? Avec le formulaire « inscription au mémoire » (http://www.unil.ch/ssp/memoire-ssp) à rendre au conseiller aux études

3. Dépôt du mémoire

Quand ? D'entente avec le directeur, mais au plus tard **21 jours** avant la date de défense prévue. Aucun dépôt tardif de mémoire n'est accepté

Comment ? L'étudiant dépose les exemplaires de son mémoire comme suit :

- il adresse directement un exemplaire papier du mémoire au directeur et à l'expert (accompagné de la convocation à la défense pour la psychologie);
- il dépose le mémoire au format pdf sur le site des enseignements moodle y relatif au plus tard 21 jours avant la date de défense prévue;
- il dépose l'« Avis de défense » signé par le directeur et par luimême auprès de l'Institut au plus tard 21 jours avant la date de défense prévue. Un envoi par la poste est possible. Dans ce cas, la date du cachet postal fait foi.

2. Inscription à la défense

Quand?

- une fois qu'une date est fixée avec le directeur et l'expert ET
- pendant la période d'inscription fixée par le Décanat sur le calendrier académique. Il y a une période d'inscription pour chaque session d'examens

NB: si le mémoire est défendu hors session, inscription pour la session d'examens qui suit. Ex: si défense en novembre (hors session), inscription durant les dates prévues pour la session d'hiver suivante

Comment ? Sur le portail d'inscription en ligne de la Faculté SSP.

Instituts pour le dépôt du mémoire :

- Psychologie = IP (Géopolis 4506)
- Sciences sociales = ISS (Géopolis 5105)
- Science politique = IEP (Géopolis 4556)
- Sciences du sport = ISSUL (Synathlon 2116)

Pour la défense, l'étudiant doit s'assurer auprès de son directeur qu'une salle est réservée. Si aucune salle n'est réservée, il peut s'adresser à l'institut de dépôt pour en réserver une.

Pour le surplus, l'étudiant doit se référer à la procédure du Décanat sur le mémoire Plus d'infos et calendrier académique : www.unil.ch/ssp/memoire

Faculté des sciences sociales et politiques (SSP)

Décanat S.S.P.



Règlement sur la Maîtrise universitaire en sciences sociales / Master of Arts (MA) in Social Sciences

Art. 15 modifié,

modifications de forme approuvées par le Conseil de Faculté les 15 et 22 mars 2007 et adoptées par la Direction dans sa séance du 21 mai 2007

Art. 13 modifié dès le 18 février 2008, modification de forme approuvées par le Conseil de Faculté le 25 octobre 2007 et adoptée par la Direction dans sa séance du 19 novembre 2007

Modifications dues à l'entrée en vigueur du Règlement général des études approuvées par le Conseil de Faculté du 8 décembre 2011 et adoptées par la Direction dans sa séance du 4 juin 2012

Actualisation des renvois au RLUL approuvée par le Décanat le 13 février 2014 et adoptée par la Direction dans sa séance du 24 février 2014

Art. 10 et 29bis modifiés dès le 15 septembre 2014, modifications de forme approuvées par le Conseil de Faculté le 10 avril 2014 et adoptée par la Direction dans sa séance du 26 mai 2014

Art. 3, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 24, 25, 26, 28, 29, 30 modifiés, modifications approuvées par le Conseil de Faculté le 11 décembre 2014 et adoptées par la Direction dans sa séance du 23 mars 2015

Actualisation du renvoi au RLUL à l'art. 20 et modification de l'art. 5 approuvées par le Conseil de Faculté du 2 juillet 2015 et mise en conformité avec le RGE des articles 11, 17, 19, 21 et 24 adoptée par la Direction dans sa séance du 17 août 2015

Art. 4, 6, 15, 16, 17, 29, 29bis et 30 modifiés, modifications approuvées par le Conseil de Faculté le 8 décembre 2016 et adoptées par la Direction dans sa séance du 13 février 2017

Art. 7, 13, 14, 15, 16, 18, 21, 23, 24 et 30 modifiés, modifications approuvées par le Conseil de Faculté le 11 avril 2019 et adoptées par la Direction dans sa séance du 28 mai 2019

Art. 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 17, 18, 24, 27, 28, 29, 29bis et 30 modifiés, modifications approuvées par le Conseil de Faculté le 11 mars 2021 et le 15 avril 2021 et adoptées par la Direction dans sa séance du 8 juin 2021

REGLEMENT DE LA FACULTE DES SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES SUR LA MAITRISE UNIVERSITAIRE EN SCIENCES SOCIALES / MASTER OF ARTS (MA) IN SOCIAL SCIENCES

CHAPITRE PREMIER Dispositions générales

Art. premier Formulation

Comme mentionné à l'art. 6 de la Loi du 6 juillet 2004 sur l'Université de Lausanne (LUL), la désignation des fonctions et des titres dans le présent Règlement s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

Art. 2 Objet, buts

Le présent Règlement a pour but d'arrêter la procédure générale qui prévaut pour la Maîtrise universitaire en sciences sociales au sein de la Faculté des sciences sociales et politiques.

Art. 3 Objectifs de formation

Les objectifs de formation du Master en sciences sociales sont conformes aux exigences du Cadre de qualifications (nqf.ch-HS) adopté par la Conférence des universités suisses (CUS).

En plus des compétences acquises au niveau du Baccalauréat universitaire, les étudiants du Master en sciences sociales seront, au terme de leur formation, capables de/d':

Connaissances et compréhension :

- Synthétiser des travaux scientifiques ;
- Formuler des hypothèses de recherche originales ;
- Démontrer des connaissances approfondies des principales théories et méthodes appliquées en sciences sociales ;
- Expliciter des connaissances approfondies des débats actuels portant sur ces théories et méthodes.

Application des connaissances et de la compréhension :

- Mettre en œuvre les savoirs les plus récents dans les domaines de spécialisation tels que la régulation des inégalités sociales, la dynamique des trajectoires personnelle et professionnelle, la production et la distribution des savoirs autour du corps, de la santé et de la médecine, la circulation des discours médiatiques et des produits culturels dans l'espace public;
- Élaborer des problématiques propres à leurs domaines de spécialisation en articulant cadres conceptuels et réalités de la vie sociale;
- Mobiliser des outils méthodologiques adéquats pour mener à bien leur projet de recherche.

Capacité de former des jugements :

- Élaborer de nouvelles interprétations ou de nouvelles analyses d'un corpus de données;
- Adopter une attitude critique envers les objets étudiés et la démarche suivie ;
- Interroger la démarche et les résultats obtenus du point de vue des grandes orientations disciplinaires et des principes déontologiques qui les sous-tendent.

2

Savoir-faire en termes de communication :

- Communiquer des informations, des idées, des problèmes et des solutions à un public composé à la fois de spécialistes et de non-spécialistes;
- Rendre compte de manière synthétique d'un ensemble complexe de données d'origines et de formes diverses et multilingues ;
- Rédiger un travail ample et élaboré, clairement structuré, sur un sujet original documenté mettant en œuvre l'ensemble des compétences acquises au cours du cursus;
- Participer, grâce à leurs compétences d'analyse et d'argumentation, à des débats, de collaborer à la rédaction de rapports et d'articles, et d'intervenir dans la presse et les médias.

Capacités d'apprentissage en autonomie :

- Réaliser des projets de recherche qui ont un intérêt pour la cité ;
- Définir une méthode appropriée pour la vérification de ces hypothèses;
- Recourir aux nouvelles technologies pour collecter des informations exhaustives sur un sujet donné ;
- Documenter leur travail, identifier ses faiblesses et définir des stratégies d'amélioration.

Art. 4 Etendue, portée

Les dispositions du présent Règlement sont applicables à tous les étudiants qui sont inscrits dans le cursus de Maîtrise universitaire en sciences sociales ; demeurent réservées les dispositions transitoires figurant à l'articles 29.

Pour le surplus, le Décanat est compétent pour régler les situations qui ne sont pas expressément prévues par le présent Règlement.

Art. 5 Conditions d'admission

Les étudiants au bénéfice d'un Baccalauréat universitaire en sciences sociales, rattaché à la branche d'études swissuniversities « anthropologie sociale et culturelle / ethnologie » ou « sociologie », délivré par une Université suisse sont admis sans condition préalable.

Conformément à l'art. 83 du Règlement d'application du 18 décembre 2013 de la loi sur l'Université de Lausanne (ci-après : RLUL), et sous réserve de l'examen de leur dossier par la Commission de l'enseignement des sciences sociales, les étudiants au bénéfice d'un autre baccalauréat universitaire, ou d'un titre jugé équivalent, peuvent être admis avec d'éventuels compléments de formation. Si le programme de mise à niveau n'excède pas 30 crédits ECTS, il est effectué au début du cursus de Maîtrise universitaire (mise à niveau intégrée). S'il est composé de 31 à 60 crédits ECTS, il est effectué dans un programme de mise à niveau préalable à la Maîtrise universitaire, dont la réussite permet l'accès au cursus de Maîtrise universitaire en sciences sociales.

Les étudiants qui sont en situation d'échec définitif dans une maîtrise universitaire peuvent changer de maîtrise universitaire, sous réserve des art. 75, 78 et 78a RLUL.

Art. 6 Equivalences et mobilité

Conformément à l'art. 42 du Règlement de Faculté, au moment de l'admission dans un cursus d'études, le Décanat peut accorder des équivalences dans les situations suivantes :

• Suite à une période d'exmatriculation, lorsque l'étudiant se réinscrit dans le même cursus de la Faculté des SSP ;

3

- Sur la base d'études antérieures de l'étudiant, terminées ou non, lorsque l'étudiant s'inscrit dans un cursus de la Faculté des SSP ;
- Au terme d'une procédure de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), lorsque l'étudiant fait valoir les acquis d'une activité professionnelle;
- Au retour d'un séjour de mobilité, lorsque l'étudiant fait valoir les crédits ECTS acquis dans une autre université.

La procédure de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est ouverte pour le cursus de la Maîtrise universitaire en sciences sociales. La procédure de VAE est décrite dans la Directive 3.17 de la Direction relative à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) à l'Université de Lausanne.

Les équivalences sont accordées dans les limites fixées par la Directive 3.18 de la Direction relative à la reconnaissance de crédits ECTS ou équivalences.

Lorsque l'étudiant se réinscrit dans le même cursus de la Faculté des SSP suite à une période d'exmatriculation, toutes les évaluations qui y avaient été obtenues sont reprises en équivalence, pour autant qu'elles figurent encore au plan d'études.

Lors d'une inscription dans un nouveau cursus, y compris dans le cas de transfert dans une autre filière au sein de la Faculté ou au retour d'un séjour de mobilité, les équivalences ne peuvent être accordées que sur la base d'évaluations réussies d'enseignements de même nature et de même durée que ceux exigés dans la formation suivie dans la Faculté des sciences sociales et politiques. Aucune équivalence ne peut être accordée si une évaluation insuffisante ou éliminatoire a été précédemment obtenue, y compris si cette évaluation porte sur le même enseignement que celui qui figure dans le nouveau cursus d'études.

Art. 7 Durée des études

La Maîtrise universitaire en sciences sociales comporte 120 crédits ECTS. Conformément au RGE, la durée normale des études à temps plein est de quatre semestres et la durée maximale de six semestres. La durée normale des études à temps partiel est de huit semestres et la durée maximale de dix semestres.

La durée maximale des études peut être réduite proportionnellement pour les étudiants au bénéfice d'équivalences.

La durée maximale des études peut être prolongée sur dérogation accordée par le Décanat, sur demande écrite justifiée par pièces de l'étudiant, pour des raisons d'ordre familial, professionnel ou d'atteinte à la santé, conformément à l'art. 48 al. 2 du Règlement de Faculté. Conformément au RGE, le nombre de semestres supplémentaires accordés par dérogation ne peut excéder deux semestres.

L'étudiant qui n'a pas terminé son cursus dans les délais fixés par le présent article, ou dans les délais accordés par le Décanat, est en échec définitif au cursus.

CHAPITRE II Organisation des études

Art. 8 Structure de la maîtrise universitaire

La Maîtrise universitaire en science politique est constituée de trois modules :

- le tronc commun, qui est le même pour tous les étudiants ;
- l'orientation, que l'étudiant choisit ;
- le mémoire de maîtrise universitaire.

Art. 9 Composition des études

Le module « tronc commun » équivaut à 39 crédits ECTS et est composé des mêmes enseignements pour tous les étudiants du cursus : « théories et méthodes » (21 ECTS), « ateliers pratiques de recherche » (12 ECTS), « séminaires de lectures (3 ECTS) et « plan de recherche » (3 ECTS).

Le module « orientation » équivaut à 51 crédits ECTS et est composé des « enseignements spécifiques » (27 ECTS) et des « enseignements à choix ou stage » (24 ECTS). Un stage correspondant à 9 ou 18 crédits ECTS peut y être effectué.

Le stage fait, d'une part, l'objet d'un contrat entre l'organisation partenaire dans laquelle il est effectué, le stagiaire et un enseignant dont l'enseignement figure au programme de l'orientation choisie par l'étudiant. D'autre part, le contenu du stage, sa durée et le nombre de crédits ECTS, son organisation et les objectifs et la teneur du rapport de stage doivent être consignés dans un programme de stage qui doit être approuvé par l'enseignant responsable et le maître de stage. Le contrat et le programme de stage doivent être remis à la Faculté des SSP avant le début du stage.

Le module « mémoire » de maîtrise universitaire équivaut à 30 crédits ECTS.

Art. 10 Orientation

Les orientations proposées dans la Maîtrise universitaire en sciences sociales sont les suivantes, l'étudiant en choisit une :

- parcours de vie, inégalités et politiques sociales ;
- droits humains, diversité et globalisation;
- culture, communication et médias :
- corps, médecines, technologies et santé.

Art. 11 Plans d'études

La structure du cursus, la répartition des crédits ECTS et des enseignements sont fixées dans les plans d'études qui fait l'objet d'un document distinct du présent Règlement.

Le plan d'études précise quels sont les enseignements obligatoires et les enseignements à choix.

Le plan d'études définit le type des enseignements, les crédits ECTS associés à chaque enseignement et leurs modalités d'évaluation.

Les crédits ECTS d'un enseignement ne peuvent être comptabilisés qu'une seule fois

5

pour l'obtention du grade.

Les étudiants peuvent inscrire des enseignements et des évaluations dans un module jusqu'à concurrence du nombre de crédits ECTS du module.

Art. 12 Mémoire

Selon le plan d'études et avec l'accord du professeur intéressé, l'étudiant présente un mémoire de maîtrise universitaire qui consiste en un rapport écrit et défendu oralement. Le mémoire est un travail personnel.

Le plan d'études précise les objectifs et les exigences du mémoire de maîtrise universitaire.

La thématique relève du domaine de l'orientation. Le travail est en principe dirigé par un enseignant de l'orientation (professeur, maître d'enseignement et de recherche, maître-assistant de la Faculté).

Dans des cas exceptionnels, la Commission d'enseignement des sciences sociales peut désigner un directeur extérieur à l'orientation. Dans ce cas, le directeur désigné doit enseigner dans un établissement d'enseignement supérieur et être titulaire d'un doctorat.

Le mémoire de maîtrise universitaire est défendu oralement devant un jury composé du directeur et d'un expert choisi par le directeur.

L'expert est titulaire, au minimum, d'une maîtrise universitaire ou d'un titre jugé équivalent.

Si le directeur n'est pas membre de la Faculté, l'expert est nommé par la Commission de l'enseignement des sciences sociales parmi les enseignants porteurs d'un doctorat dans le domaine de l'orientation.

Le mémoire de maîtrise universitaire est évalué par une note finale qui doit être de 4 au moins pour qu'il soit réussi. La responsabilité de la note revient au jury.

La défense du mémoire de maîtrise universitaire est publique. Si les circonstances le justifient, le Décanat peut prononcer le huis clos.

Les 30 crédits ECTS auxquels le mémoire de maîtrise universitaire donne droit sont acquis lorsque la note est de 4 au moins. En cas de note inférieure à 4, l'étudiant a droit à une seconde tentative.

CHAPITRE III Evaluation des connaissances

Art. 13 Acquisition des crédits ECTS

Sous réserve des dispositions du présent Règlement, du Règlement de Faculté et du RGE, le Décanat fixe la procédure relative aux évaluations.

L'acquisition des crédits ECTS correspondant à un enseignement ou à un module est subordonnée à une évaluation, dont la forme et les modalités sont déterminées par la Commission de l'enseignement de la filière, sur proposition de l'enseignant, et arrêtées dans le plan d'études en conformité avec le RGE.

6

Art. 14

Inscription aux enseignements et aux examens

Les étudiants s'inscrivent aux enseignements et aux évaluations dans les délais et selon les modalités définis par le Décanat dans les périodes fixées par la Direction et après avoir satisfait aux conditions arrêtées dans les Règlements et dans le plan d'études. Ces délais sont impératifs.

Conformément au RGE, deux types principaux d'évaluations sont distingués : les examens et les validations.

Les évaluations sont présentées soit à la session qui suit immédiatement la fin des enseignements, soit à la session suivante comme suit :

- Pour les enseignements pour lesquels l'étudiant doit également s'inscrire à l'évaluation, l'étudiant peut choisir d'inscrire et de présenter l'évaluation soit à la session qui suit immédiatement la fin des enseignements, soit à la session suivante;
- Pour les enseignements évalués par la modalité contrôle continu, l'évaluation se déroule obligatoirement durant le ou les semestres d'enseignement et est remise à l'étudiant à la session suivante;
- Pour les enseignements de type séminaires, travaux pratiques (TP), pratiques de terrain (PT) et stages, l'évaluation est attribuée par l'enseignant à la session qui suit immédiatement l'enseignement ou à la session suivante. Les délais sont fixés par l'enseignant.

Pour être admis à l'évaluation, l'étudiant doit avoir rempli les exigences fixées par l'enseignant, par exemple la validation de travaux oraux ou écrits.

Le Décanat peut annuler l'inscription et prononcer l'échec à l'évaluation si les exigences fixées par l'enseignant n'ont pas été remplies.

Art. 15 Evaluations

Les enseignements font l'objet d'une évaluation sous la forme d'un examen ou d'une validation conformément au RGE.

Les évaluations des cours sont sanctionnées par une note. L'échelle des notes s'étend de 1 à 6 par demi-points, la note minimale de réussite est 4. Les notes acquises dans d'autres Facultés sont reprises telles quelles.

Les autres types d'enseignements et les stages font l'objet d'une validation donnée sous la forme d'une appréciation de réussite ou d'échec.

Les examens et validations ne peuvent pas se dérouler durant la semaine intercalaire, sauf dérogation de la Direction conformément au RGE.

Art. 16 Contenu des évaluations

Les évaluations portent sur les enseignements tels qu'ils ont été donnés au dernier semestre.

Art. 17 Absence injustifiée, fraude, plagiat

Un 0 ou l'appréciation « échoué » sanctionnent l'absence injustifiée, la fraude, la tentative de fraude ou le plagiat lors d'un examen ou d'une validation.

7

La commission d'une fraude ou d'une tentative de fraude, entraîne pour son auteur l'attribution d'un 0 ou de l'appréciation « échoué » à toutes les évaluations liées à la session. De plus, une dénonciation est adressée au doyen, qui la transmet à la Direction, laquelle saisit le Conseil de discipline.

Pour le plagiat, l'étudiant est soumis sans restriction au Code de déontologie en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses de l'Université de Lausanne (Directive de la Direction 0.3) et à la Directive 3.15 de la Direction Traitement des cas de plagiat dans le cadre de l'enseignement.

L'enseignant responsable d'une évaluation qui soupçonne une tentative de plagiat constitue un dossier et le transmet au Décanat. Le Décanat qualifie l'infraction et l'éventuel plagiat selon les degrés de gravités prévus par la Directive de la Direction de l'Université de Lausanne 3.15.

Toute infraction qualifiée de plagiat de faible gravité, entraîne pour son auteur l'attribution d'un 0 ou de l'appréciation « échoué » à l'évaluation en question. En cas de circonstances aggravantes, l'attribution d'un 0 ou de l'appréciation « échoué » à toutes les évaluations liées à la session peut être prononcée sur décision du Décanat.

Toute infraction qualifiée de plagiat de forte gravité, entraîne pour son auteur l'attribution d'un 0 ou de l'appréciation « échoué » à toutes les évaluations liées à la session.

Art. 18 Notes définitives

La note définitive est celle qui va être prise en compte pour déterminer si l'étudiant réussit ou échoue au cursus. Elle correspond aux principes définis dans les alinéas suivants.

Les notes égales ou supérieures à 4 sont définitivement acquises.

En cas de seconde tentative à un examen ou à une validation, la meilleure des deux notes est enregistrée comme note définitive.

Art. 19 Notation

Les notes définitives égales ou supérieures à 4, ainsi que l'appréciation « réussi » sont suffisantes. Elles donnent droit à l'obtention des crédits ECTS qui y sont rattachés.

Les notes définitives inférieures à 4 mais égales ou supérieures à 3 sont *insuffisantes*. Elles ne donnent pas droit à l'obtention des crédits ECTS, sauf si ceux-ci sont acquis dans la tolérance accordée par le présent Règlement d'études (Cf. Art. 24 et sqq.).

Les notes définitives inférieures à 3 ainsi que l'appréciation « échoué » sont éliminatoires. Elles entraînent un échec définitif au cursus.

Art. 20

Nombre de tentatives et règles en cas d'échec à une évaluation

Pour chaque évaluation présentée au sein d'un cursus, le nombre de tentatives est au maximum de deux, sous réserve de l'alinéa 2 du présent article et de l'article 41 du

8

Les évaluations suffisantes à l'issue de la première tentative et les évaluations insuffisantes à l'issue de la première tentative appartenant à un ensemble à tolérance réussi ne peuvent pas être présentées en seconde tentative et sont définitives.

Toute évaluation échouée à l'issue de la première tentative et n'appartenant pas à un ensemble réussi peut faire l'objet d'une seconde et ultime tentative.

En cas d'échec à une évaluation, l'étudiant ne peut pas changer d'enseignement. Il doit obligatoirement utiliser une des possibilités suivantes :

- En cas d'échec à une évaluation, l'étudiant peut soit s'inscrire pour une seconde tentative à la session d'hiver suivant l'échec en cas d'échec aux sessions d'été ou d'automne et à la session d'été en cas d'échec à la session d'hiver, soit suivre une nouvelle fois l'enseignement;
- Il peut aussi renoncer à la seconde tentative en décidant de garder sa première note, pour autant que cela soit possible selon les conditions de réussite prévues par le présent Règlement d'études.

Art. 21 Retrait aux évaluations

Sauf cas de force majeure, l'abandon ou le retrait à un examen — ou à une autre forme d'évaluation — qui est postérieur à l'inscription, est assimilé à un échec et entraı̂ne un 0 ou l'appréciation « échoué ».

L'étudiant qui invoque un cas de force majeure présente une requête écrite accompagnée des pièces justificatives, dans les trois jours au secrétariat de la Faculté.

Si le retrait est admis, l'étudiant est tenu de se présenter à la session d'hiver qui suit immédiatement en cas de retrait aux sessions d'été ou d'automne et à la session d'été qui suit immédiatement en cas de retrait à la session d'hiver.

Les examens — ou les autres formes d'évaluation auxquelles l'étudiant est inscrit — présentés par l'étudiant en dehors de la période de retrait restent soumis à évaluation.

Art. 22 Notification des résultats

Les résultats des examens et des autres évaluations sont notifiés par le Décanat à la fin de la session.

Art. 23 Recours

Les décisions de la Commission d'examens peuvent faire l'objet d'un recours.

Le recours relatif à l'évaluation d'un cursus d'études s'exerce par écrit, dans les trente jours qui suivent le jour de la publication des résultats. Il est motivé et est adressé au Décanat, qui le transmet à la Commission de recours.

Tout autre recours faisant suite à une décision d'un organe de la Faculté s'exerce par écrit, dans les dix jours qui suivent la notification. Il est motivé et est adressé à la Direction.

Tout recours doit être motivé et expliquer l'état de fait. Il peut notamment se fonder sur l'illégalité de la décision, un grief de vice de forme ou d'arbitraire ainsi que sur tout autre argument juridiquement pertinent.

9

Un recours déposé hors délai ou non motivé est déclaré irrecevable.

CHAPITRE IV Conditions de réussite et d'échec

Art. 24

Conditions de réussite des modules

Conformément aux possibilités prévues par l'article 35 du RGE en matière d'attribution des crédits ECTS, les crédits ECTS de ce cursus d'études sont attribués par « tolérance » à l'exception du mémoire. La somme des crédits ECTS liés aux évaluations réussies doit en conséquence atteindre un nombre minimum de crédits, fixé dans le présent article. Toutes les évaluations doivent avoir fait l'objet d'au moins une tentative. Lorsque le nombre de crédits ECTS correspondant aux évaluations réussies est supérieur ou égal au minimum requis et que les autres conditions fixées dans le présent article sont remplies, les crédits ECTS sont attribués en bloc. Lorsque le nombre de crédits ECTS correspondant aux évaluations réussies est inférieur au minimum requis, seules les évaluations ayant donné lieu à des notes/appréciations insuffisantes ou éliminatoires font l'objet d'une seconde tentative.

La réussite du module « tronc commun » et l'octroi de 39 crédits ECTS sont subordonnés à l'obtention de notes/appréciations *suffisantes* pour un total de 30 crédits ECTS au moins, sous réserve que l'étudiant n'ait obtenu aucune note/appréciation *éliminatoire*. En conséquence, les notes *insuffisantes* sont autorisées à concurrence de 9 crédits ECTS dans le module « tronc commun ».

La réussite du module « orientation » et l'octroi des 51 crédits ECTS sont subordonnés à l'obtention de notes/appréciations *suffisantes* pour un total de 42 crédits ECTS au moins, sous réserve que l'étudiant n'ait obtenu aucune note/appréciation *éliminatoire*. En conséquence, les notes *insuffisantes* sont autorisées à concurrence de 9 crédits ECTS dans le module « orientation ».

Art. 25

Conditions de réussite du mémoire

La réussite du module « mémoire » et l'octroi des 30 crédits ECTS sont subordonnés à l'obtention d'une note de 4 au moins.

Art. 26

Conditions de réussite de la maîtrise universitaire

La Maîtrise universitaire en sciences sociales est réussie lorsque les trois modules sont réussis dans les délais impartis.

Art. 27

Changement d'orientation

L'étudiant a la possibilité de changer d'orientation en cours d'études, pour autant que son délai d'études le lui permette, sous réserve de l'alinéa 2 du présent article.

L'étudiant en échec définitif à son orientation obtient un échec définitif à la Maîtrise universitaire en sciences sociales. Il ne dispose ainsi pas de la possibilité de changer d'orientation.

Le programme de chaque orientation est indépendant. En conséquence, en cas de changement d'orientation, les équivalences ne peuvent être accordées que sur la base d'évaluations réussies d'enseignements de même nature et de même durée que ceux exigés dans la formation suivie dans la Faculté des sciences sociales et politiques. Aucune équivalence ne peut être accordée si une évaluation insuffisante ou éliminatoire

10

a été précédemment obtenue, y compris si cette évaluation porte sur le même enseignement que celui qui figure dans le nouveau cursus d'études.

Art. 28 Echec définitif

L'échec définitif est prononcé si l'étudiant obtient un échec définitif à un programme de mise à niveau intégrée.

L'échec définitif est prononcé si l'étudiant obtient une note/appréciation éliminatoire à un enseignement à l'issue de ses deux tentatives.

L'échec définitif est prononcé si l'étudiant obtient des notes insuffisantes pour plus de 9 crédits ECTS dans le module « tronc commun » à l'issue de ses deux tentatives.

L'échec définitif est prononcé si l'étudiant obtient des notes insuffisantes pour plus de 9 crédits ECTS dans le module « orientation » à l'issue de ses deux tentatives.

L'échec définitif est prononcé si l'étudiant obtient une note insuffisante ou éliminatoire au module « mémoire » à l'issue de ses deux tentatives.

L'échec définitif est prononcé si l'étudiant n'a pas terminé son cursus dans les délais fixés par le présent Règlement ou accordés par le Décanat.

CHAPITRE IV Dispositions transitoires et finales

Art. 29 Dispositions transitoires

Les étudiants ayant commencé le cursus de Maîtrise universitaire en sciences sociales avant la rentrée du 21 septembre 2021 restent soumis au Règlement sur la Maîtrise universitaire en sciences sociales en vigueur au moment de leur inscription dans le cursus.

Le changement de numérotation du RLUL et le nouveau principe d'admission s'appliquent à tous les étudiants dès le 1er janvier 2021.

Art. 30 Entrée en vigueur

Ce Règlement entre en vigueur au 21 septembre 2021.

Il est applicable à tous les étudiants inscrits à la Faculté des sciences sociales et politiques dans le cursus de Maîtrise universitaire en sciences sociales dès sa date d'entrée en vigueur sous réserve des dispositions transitoires de l'art. 29 du présent Règlement.

Approuvé par le Conseil de Faculté Le 11 mars et le 15 avril 2021

La Doyenne de la Faculté

Marie Santiago Delefosse

Adopté par la Direction Le 8 juin 2021

La Rectrice de l'Université

Nouria Hernandez